

CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRES OUVERT :
**« Aménagement et maintenance des
stands modulaires de l'ANFA »**

OBJECTIF GENERAL :

**SELECTIONNER UN PRESTATAIRE POUR L'AMENAGEMENT ET LA
MAINTENANCE DES STANDS MODULAIRES DE L'ANFA**

**Date limite de réception des plis :
02/10/2017 à 15h00**

MD

PREAMBULE

Mode de passation

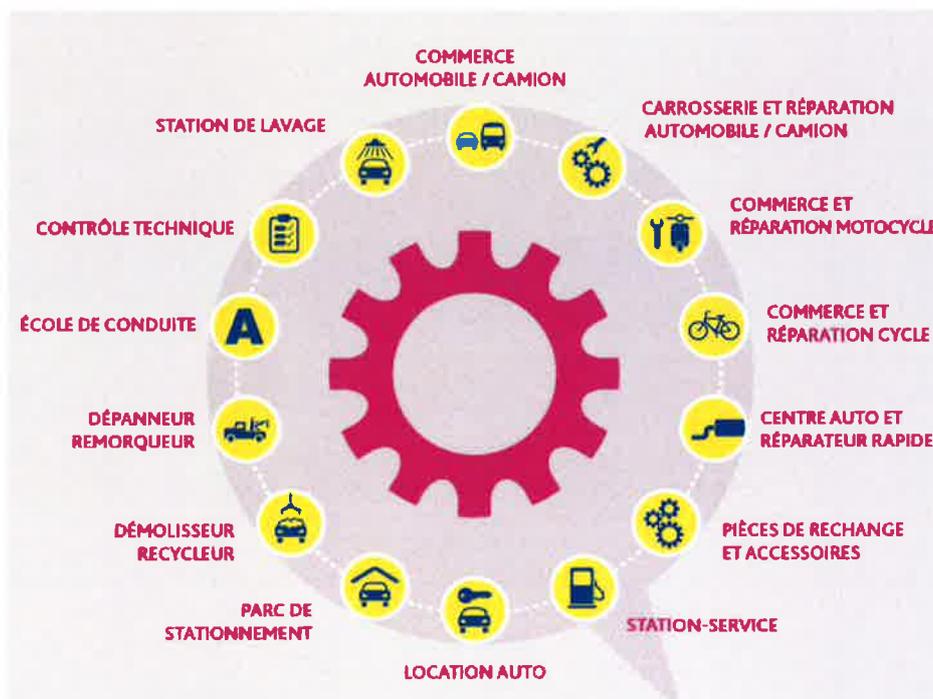
La procédure de passation de cette consultation est celle de l'appel d'offres ouvert, en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Présentation de la branche

La branche des services de l'automobile et de la mobilité représente les métiers liés à l'automobile, au camion, à la moto et au vélo pendant l'ensemble de la durée de vie du véhicule, une fois sorti de l'usine, jusqu'à sa déconstruction et son recyclage.

Dans ce secteur 125 000 entreprises, 400 000 professionnels offrent chaque jour un service de proximité.

- De nombreux secteurs d'activité :



- Formation initiale
 - 57 000 jeunes en formation du CAP au diplôme d'ingénieur dont 24 000 alternants
 - Plus de 300 organismes de formation (OF), CFA (centres de formation d'apprentis) et lycées professionnels, dispensent des formations automobiles. L'ANFA anime plus spécifiquement un réseau de 43 CFA pilotes, établissements partenaires, ayant pour finalité le développement qualitatif des formations dispensées par apprentissage dans la branche des services de l'automobile.

Présentation de l'ANFA

Mandatée par les partenaires sociaux, l'association nationale pour la formation automobile (ANFA) met en œuvre la politique formation de la branche et la décline sur le territoire au travers de ses 10 délégations régionales. Elle est l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) et organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) de la branche des services de l'automobile. Elle rassemble donc les moyens financiers pour répondre aux besoins en compétences des professionnels centrés sur :

- le renouvellement de la population professionnelle,
- l'adaptation permanente des personnels en activité.

Sur le premier axe, l'ANFA a notamment pour mission de faire la promotion des métiers et des formations du secteur auprès des jeunes et des familles. Les événements territoriaux de type salons, forums, journées portes ouvertes sont dans ce contexte des actions centrales dans la communication mise en œuvre.

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché vise la sélection d'un prestataire pour l'aménagement et la maintenance des stands modulaires de l'ANFA, pour les années 2018 et 2019. Les missions du prestataire sont les suivantes :

- aménager nos surfaces d'expositions sur des salons régionaux,
- proposer 2 configurations de solution modulaire pour l'agencement de surface d'exposition de 40m² et 60m² (environ 4 par an),
- pouvoir adapter, avec des aménagements complémentaires, cette solution modulaire sur une surface d'environ 150m² (environ 2 par an),
- concevoir, réaliser, gérer et maintenir l'installation,
- mutualiser, stocker et transférer les éléments créés d'une manifestation à l'autre.

ARTICLE 2 : PRINCIPES DIRECTEURS ET IMPERATIFS TECHNIQUES

2.1 Objectifs

- **Communiquer sur les métiers, les filières et modes de formations** : Accueillir, informer et faire la promotion des métiers et des formations auprès des jeunes, parents, salariés, enseignants, professionnels de l'orientation.
- **Asseoir l'identité et la notoriété de l'ANFA** : valoriser les actions de l'ANFA, notamment par l'accueil des partenaires institutionnels régionaux et nationaux, des entreprises, des organismes paritaires, des directeurs d'établissement...

2.2 Organisation générale du stand

Le stand est d'abord dédié à la présentation des métiers et des formations du secteur aux publics collégiens, lycéens, et aux familles. Il doit par ailleurs permettre l'organisation d'échanges avec les professionnels et institutionnels.

Il sera organisé pour permettre :

- une bonne compréhension des différentes thématiques à travers l'habillage du stand et de la signalétique haute,
- la réalisation d'animation métiers,
- la mise en place d'exposition (maquette, véhicule, etc.),
- une bonne circulation des groupes, notamment les classes de collégiens.

Globalement il doit inciter les visiteurs à entrer.

2.3 Aménagement des espaces pour les 2 configurations

a) Les pôles d'accueil :

Ces espaces servent de lieux d'échanges et d'informations. Les visiteurs peuvent se renseigner, se documenter, et les équipes enregistrer les contacts durant la journée. Ces pôles doivent être particulièrement visibles et accessibles. Ils sont équipés :

- d'un comptoir, qui doit également servir de lieu de stockage pour la documentation distribuée,
- de deux sièges chacun.

b) Deux espaces VIP semi ouverts :

Ces espaces servent aux entretiens avec les jeunes et les familles et aux rendez-vous avec nos partenaires, ils doivent être, chacun, équipés :

- de trois sièges
- d'une table basse.

c) La réserve :

Elle est équipée au minimum:

- d'étagères pour le stockage de la documentation,
- de patères,
- d'une table,
- d'une machine à café,
- d'un réfrigérateur.

Des présentoirs pour la documentation (A4 et A5) sont installés sur l'ensemble de la surface.

2.4 Aménagements complémentaires

Sur les espaces plus importants (environ 150m²):

Les quatre secteurs : automobile, camion, moto et vélo, sont identifiables. Ils représentent les métiers et formations du secteur. Pour chacun d'entre eux des démonstrations/manipulations sur des véhicules, des composants de véhicules, des maquettes ou des animations virtuels sont réalisées par l'ANFA et ses partenaires. Ces éléments nécessiteront des aménagements spécifiques (estrades, sécurisation, aménagement électrique...).

Exemples de véhicules et maquettes :

- camion (tracteur) ou Véhicule Utilitaire,
- moto ou quad,
- voiture,
- et vélo.

Pour permettre la réalisation des animations par les étudiants et formateurs, autour de ces véhicules, (exemples d'activités : peinture, carrosserie, vente, maintenance...), chacun de ces espaces est équipé :

- d'une à deux tables par pôle,
- d'un comptoir par pôle,
- de présentoirs pour la documentation (A4 et A5) sur l'ensemble de la surface.

ARTICLE 3 : AUTRES PRESCRIPTIONS

3.1 LA SIGNALÉTIQUE

Le stand doit véhiculer une image forte. Il devra illustrer, de par son aspect visuel et les matériaux qui le composent, les thématiques des nouvelles technologies et du développement durable.

La place pour la signalétique doit donc être particulièrement réfléchie et donner une impression de dynamisme. Cette signalétique, composée d'information institutionnelle, métiers, formations, doit se retrouver stratégiquement sur l'intégralité du stand.

Le prestataire s'emploiera à s'inspirer dans l'aménagement sur la charte graphique jeunes de l'ANFA (voir annexes) pour les décliner sur le stand.

La signalétique haute doit être la plus visible possible et doit faire l'objet d'une attention particulière.

Le stand doit être équipé :

- d'un écran plasma,
- et d'un lecteur DVD.

Le prestataire réalisera un plan volume de ce stand ainsi qu'un plan au sol permettant de visualiser la disposition des différents espaces

3.2 INSTALLATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS

Le prestataire assurera :

- le transport,
- le montage et ainsi que le nettoyage du stand la veille de l'ouverture au public,
- le démontage de tous les éléments des stands,
- un service de maintenance la veille et le jour de l'ouverture du salon et pendant la durée des salons, en tant que de besoin, 24h/24,
- une astreinte technique pendant la durée des salons 24h/24,
- le stockage de tout le matériel et les aménagements du stand amovible entre chaque événement.

Pour information, l'ANFA a acquis du matériel au titre de ses précédents contrats avec son prestataire standiste :

- 4 banques d'accueil
- Une structure centrale modulaire auto portante

Ces éléments (cf. photo ci-dessous) peuvent être intégrés ou non, dans votre réponse.



3.4 AUTRES AMENAGEMENTS ET PRESCRIPTIONS

- L'éclairage (rails de spots, élingues et autres) et les prises électriques seront intégralement gérés par le prestataire. L'installation électrique sera sur réseau permanent.

D'une manière générale, le stand sera fourni « clés en main » par le prestataire.

ARTICLES 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Le budget envisagé pour l'année 2018, pour les prestations d'aménagement et la maintenance des stands modulaires, s'inscrit dans la limite de 60 000 € H.T. Le budget estimé pour l'année 2019 est de maximum 60 000 € H.T.

S'agissant d'un marché à tranches ferme et conditionnelle, les budgets seront soumis à la fin de chaque année civile (fin 2017 et 2018), à l'approbation du Conseil de Gestion de l'ANFA, pour confirmation des engagements.

Le prix du marché intègre une quote-part du prix de cession à l'ANFA de la propriété sur la chose livrée ainsi que celle des droits de propriété intellectuelle et industrielle afférentes. Il inclut également tous les frais de déplacement du prestataire.

ARTICLE 5 : CRITERES DE JUGEMENT ET DE SELECTION DES OFFRES

Sont considérés comme des prérequis pour pouvoir intervenir (qu'il conviendra de justifier), d'une part la maîtrise des obligations et sécurité, le prestataire démontrant qu'il fournit un livrable conforme à la réglementation de sécurité en vigueur sur les lieux d'expositions, et d'autre part l'expérience et les références sur ce type de prestations.

Les propositions évaluées seront classées au regard des critères pondérés suivants sur un total de 100 points :

1. La valeur créative (sur 20 points) :

- L'originalité,
- L'esthétique,

2. L'ergonomie du stand (sur 20 points) :

- l'emplacement de la signalétique et plus globalement la bonne visibilité des messages
- la praticité des espaces, notamment concernant l'accueil du public et la réalisation des activités métiers
- La valorisation des animations

3. La flexibilité la souplesse (sur 20 points) :

Ce critère vise à évaluer le prestataire sur sa capacité à faire face à des modifications de dernière minute (intégration démonstration supplémentaire, aménagement secondaire...). A ce titre, le candidat devra décrire des exemples d'expériences attestant de cette capacité d'adaptation.

4. Le prix, sous forme de forfait (sur 40 points) :

Il doit comprendre la création, le montage, la maintenance pendant les salons, le démontage, le stockage, les transferts et les réunions préparatoires sur l'Ile de France et dans les régions concernées.

Fait à Sèvres, le 23/08/2017

Le Délégué Général de l'ANFA



Patrice OMNES